

PRÉAVIS N° 264

AU CONSEIL COMMUNAL

**Création de 19 places à la Crèche Croquelune à la
rue de la Gare 35bis**

**Création de 10 places au sein de la crèche privée
« Les petits Kangourous »**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Le présent préavis a pour objectif le développement de deux projets distincts de création de places d'accueil préscolaire, pour enfants nyonnais de 0 à 4 ans, à savoir :

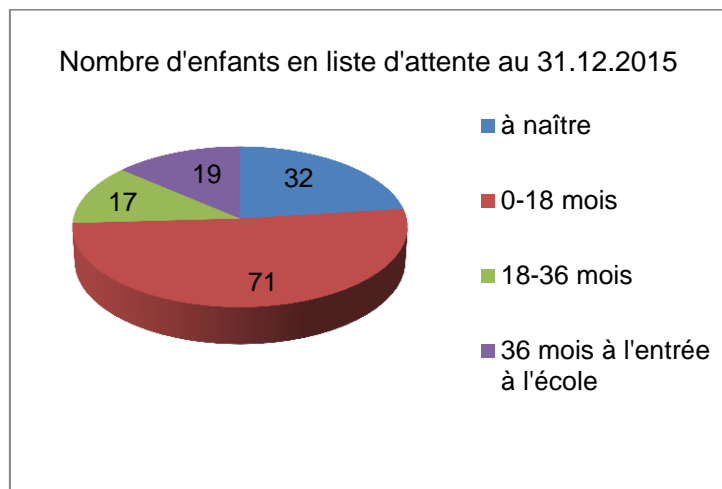
- l'extension de la crèche Croquelune-Centre à 39 places, soit 19 nouvelles ;
- l'acquisition de 10 places préscolaire au sein d'une nouvelle crèche, « Les petits Kangourous ».

Ces deux projets correspondent au programme de législature établi par la Municipalité, qui énonce clairement l'objectif de compléter l'offre des structures d'accueil de jour des enfants en développant le réseau nyonnais.

Depuis sa création en 2009, ce dernier a enregistré la création de 68 places d'accueil préscolaire supplémentaires, dont 34 en partenariat public-privé avec Terre-Bonne et Hublot. A ce jour, l'offre en matière d'accueil collectif préscolaire s'élève, à Nyon, à 299 places, soit :

Crèche des Fontaines	54
Croquelune-Centre	90
Croquelune-Etraz	24
Croquelune-Maison d'en haut	24
Carrousel	49
Les Hublotins (Hublot)	12
Les Lionceaux (Generali)	8
Terre-Bonne (y.c. Crescendo Mobilière)	38
TOTAL DES PLACES	299

La création de places proposées dans le présent préavis répond à une demande pressante des familles. En effet, à la fin de l'année 2015, la liste d'attente gérée par le guichet central du réseau dénombrait encore 139 demandes de places de garde insatisfaites, soit : 32 demandes de placement pour les bébés (à naître), 71 bébés (âgés de 0-18 mois), 17 trotteurs (de 18 à 36 mois) et 19 « grands » (de 36 mois à l'âge d'entrer à l'école).



A noter qu'au niveau cantonal, on constate que seuls 40 % des enfants obtiennent une place au moment où ils en ont besoin. Pour tous les autres, un délai d'attente s'impose, pouvant parfois

dépasser une année (rapport IDHEAP 2013 « L'accueil de jour des enfants dans le Canton de Vaud »).

Sur la Commune de Nyon, la demande ne va pas cesser d'augmenter ces prochaines années, conséquence notamment de la forte évolution démographique générée par les plans de quartier actuellement en cours.

Par ailleurs, le Rapport municipal N° 93/2013 « Concept 2020 de l'accueil de la petite enfance », accepté par votre Conseil en 2013, identifiait les secteurs de la Ville en déficit de places de garde, en regard de l'augmentation de la population. L'objectif fixé dans ce rapport était de viser un taux de couverture maximum de 46% pour le préscolaire.

A ce jour, le taux de couverture nyonnais s'élève à 24% si l'on ne tient compte que des places disponibles en structure collective. Les familles qui ne trouvent pas de place en accueil collectif doivent rechercher d'autres solutions de garde telles que l'accueil familial de jour.

La localisation des deux projets présentés dans ce préavis répond aux besoins dans des zones identifiées comme sous dotées.

2. Description du projet

Les places supplémentaires concernées ici seront intégrées au réseau nyonnais d'accueil de jour, subventionnées par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) au niveau cantonal, d'une part, et par la commune de Nyon, d'autre part. Il est utile de rappeler qu'en vertu de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), les subventions cantonales sont versées pour autant que le réseau développe l'offre en places de garde, harmonise les tarifs pratiqués au sein du réseau et garantisse l'accessibilité des places offertes.

2.1 Extension de la crèche de Croquelune Centre

La Fondation « Crèche du Centre Croquelune » gère aujourd'hui 134 places d'accueil préscolaires sur 3 sites :

- 90 enfants à la crèche du Centre-Ville (rue de la gare 35bis, Nyon)
- 20 enfants à la Maison d'en Haut (chemin de Mangette 4, Nyon)
- 24 enfants à la crèche Croquelune l'Etraz (route de l'Etraz 50, Nyon)

Dans le bâtiment principal de la rue de la Gare 35bis, des surfaces vont se libérer dans le courant de l'été 2016. La Fondation Crèche Croquelune souhaite saisir l'opportunité de développer ses prestations d'accueil en reprenant ces locaux idéalement situés, au-dessus de la crèche actuelle, au 2^{ème} étage. Le bâtiment est géré par la Société Coopérative l'Union, qui serait prête à louer ces surfaces à la crèche pour un prix très intéressant de CHF 220.-/m²/an.

Actuellement, cet étage est occupé par le bureau administratif/direction de la crèche ainsi que par deux salles de danse du Centre de Ballet Martinelli (dont le bail est résilié), d'un vestiaire, d'installations sanitaires et d'un bureau. Dans le cadre du projet d'extension, l'administration de la crèche serait, le cas échéant, déplacée au niveau des combles du bâtiment. Dès lors, le deuxième étage serait uniquement aménagé pour l'accueil des enfants. En vue d'obtenir la conformité du projet aux normes cantonales, des travaux d'aménagement doivent être réalisés tant sur l'étage que dans les combles et dans l'escalier intérieur.

Par ailleurs, il est prévu de saisir l'occasion de cette augmentation de capacité à la crèche du Centre pour ramener les 20 enfants préscolaires de la Maison d'En Haut au Centre-Ville. En effet, l'état de la maison située dans le parc des Mangettes laisse à désirer et autant sa vétusté que ses équipements ne permettront plus d'accueillir encore longtemps des petits enfants sans engager d'importants travaux qui ne peuvent être envisagés aujourd'hui.

NYON · PRÉAVIS N° 264 AU CONSEIL COMMUNAL

En effet, l'affectation de La Maison d'en Haut, à partir de l'été 2018 lorsque les enfants du parascolaire auront déménagé au Reposoir, devra faire l'objet d'une réflexion entre les services concernés et notamment le Service Architecture et bâtiments.

La surface utilisable supplémentaire s'étend sur 255 m² et permettra de développer l'offre d'accueil des enfants de 39 places préscolaires, dont 19 nouvelles si l'on tient compte du rapatriement des 20 places de la Maison d'En Haut.

Le montant des frais de transformation et d'aménagement fixes seront pris en charge par la Fondation et la Société Coopérative de l'Union. L'équipement mobilier nécessaire à l'exploitation sera financé par la Fondation et l'amortissement rapporté dans les comptes de la crèche. La Fondation et la Ville de Nyon sont liées depuis de nombreuses années par une convention qui précise les engagements de part et d'autre, notamment sur le principe de la couverture de déficit de la crèche par le réseau nyonnais d'accueil de jour des enfants.

Il n'y aura pas de changements concernant les repas qui sont confectionnés sur place dans la cuisine professionnelle de la structure, selon le label Fourchette verte. Les horaires d'ouverture sont les suivants : de 7h00 à 19h00 du lundi au vendredi, 48 semaines par année.

Le calendrier prévu est le suivant :

Été 2016	Libération des locaux
Août 2016 à juillet 2017	Réalisation des travaux d'aménagement et acquisition des équipements
Août 2017	Ouverture des nouvelles places

2.2 Dix places à la crèche Les petits Kangourous

Une nouvelle association, « LPK educ sàrl », a approché le SASEJ dans le but d'ouvrir une crèche située au chemin de la Redoute 38, dès l'été 2016.

Cette société à responsabilité limitée, conformément aux articles 772 et suivants du CO, a été constituée par acte notarié du 5 janvier 2016, avec siège à Bassins.

Elle a pour but l'exploitation de crèches et d'établissements pour les enfants et son capital est de CHF 20'000.-. C'est la présidente de la société qui sera directrice de la structure.

Selon le projet présenté, les 320 m² disponibles à cette adresse seront aménagés pour y exploiter une crèche privée. Cette structure pourra accueillir 36 places, soit 3 groupes de bébés de 2 mois à 2 ans et 3 groupes de 2-4 ans. Au cas où le projet aboutirait avec l'autorisation d'exploiter du Canton, le réseau nyonnais envisage l'acquisition de 10 places réservées à des enfants remplissant les critères de priorité d'accès fixés par le réseau. Une convention de subventionnement sera signée à cet effet.

Ce projet privé permet également d'aller dans le sens du « Concept 2020 de la petite enfance » dès lors qu'il augmente le nombre de places à l'Est de la Ville, là où précisément ledit rapport signalait un manque de possibilité de garde à l'avenir. En effet, à ce jour, seules les 24 places de Croquelune-Etraz couvrent ce secteur peuplé de la Ville.

Les 10 places du réseau dans la crèche appelée « Les petits Kangourous », gérée par l'association LPK, seront reconnues par la Fondation d'accueil de jour des enfants (FAJE). A ce titre, elles bénéficieront des subventions cantonales à l'accueil de jour, qui s'élèvent actuellement à 15% du coût total de la place de garde. De plus, des aides au démarrage cantonale et fédérale sont prévues en cas de création de nouvelles places dans les réseaux. Ces aides permettent notamment d'amortir les équipements de la crèche en mobilier et autres installations, ainsi que de couvrir la perte des premiers mois d'exploitation.

3. Incidences financières

3.1 Coût de la Crèche « extension de Croquelune »

Une place de garde préscolaire dans le réseau coûtait en 2015 environ CHF 32'000.- par année. La moitié est couverte par les pensions des parents, 35% par la Commune et les 15 % restant par la FAJE.

Dès lors, il faut prévoir au budget du compte N° 760.3655.00 – *Subvention garderie centre « Croquelune »*, le montant de CHF 11'200.- par place créée, soit pour 19 places, un total de CHF 212'800.- par année, arrondi à CHF 213'000.- .

Toutefois, lors des trois premières années d'exploitation, les aides au démarrage du Canton et de la Confédération viennent compenser en partie l'augmentation de la subvention à charge de la Commune.

En effet, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) verse des aides, accordées pour une durée maximum de trois ans, pour chaque nouvelle place d'accueil préscolaire créée et occupée. Ces aides ne peuvent excéder CHF 5'000.-/place/an et dépendent du taux de remplissage des places créées.

De plus, la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) verse également une aide au démarrage, par le biais d'une contribution forfaitaire unique de CHF 5'000.- par place parascolaire créée.

Compte tenu de ce qui précède, les conséquences concernant la subvention communale peuvent se résumer ainsi :

	2017 (5 mois d'exploitation)	2018 à 2020	dès 2021
Subvention communale ordinaire brute (19 places x CHF 11'200.-)	89'000.-	213'000.-	213'000.-
./. Aide au démarrage OFAS (19 places x CHF 5'000.-)	0.-	95'000.-	0.-
./. Aide au démarrage FAJE (19 places x CHF 5'000.-)	95'000.-	0.-	0.-
Subvention communale nette	0.-	118'000.-	213'000.-

Ces montants correspondent au crédit supplémentaire demandé par la Municipalité au Conseil Communal pour la création de ces 19 places disponibles dès août 2017.

La subvention communale s'ajoutera aux subventions actuelles qui sont de l'ordre de CHF 4'800'000.- par année pour l'ensemble des structures (Budget 2016), dont CHF 1'550'000.- pour la seule crèche de Croquelune.

La subvention communale versée à la crèche peut varier en fonction de la capacité financière des parents, qui ne peut pas être déterminée à l'avance de manière précise. En effet, on constate d'importantes fluctuations du montant des revenus et des rabais en faveur des fratries en cours d'année. De plus, les charges totales des structures du réseau évoluent chaque année en fonction, notamment, de l'indexation des salaires.

Les différents investissements mobiliers de base tels que tables, chaises, lits bébé, jeux, etc. seront entièrement pris en charge par la Fondation Crèche Croquelune. Seuls les amortissements seront inscrits au budget d'exploitation des structures.

3.2 Coût des 10 places à la Crèche « Les petits Kangourous »

	2016 (5 mois d'exploitation)	2017-2019	dès 2020
Subvention communale ordinaire brute (10 places x CHF 11'200.-)	47'000.-	112'000.-	112'000.-
./. Aide au démarrage OFAS (10 places x CHF 5'000.-)	0.-	50'000.-	0.-
./. Aide au démarrage FAJE (10 places x CHF 5'000.-)	50'000.-	0.-	0.-
Subvention communale nette	0.-	62'000.-	112'000.-

4. Aspects du développement durable

4.1 Dimension économique

La création de places d'accueil contribue très concrètement à maintenir les compétences des femmes sur le marché du travail et permet donc à l'économie d'en bénéficier. En outre, une offre suffisante dans le domaine de l'accueil préscolaire et parascolaire participe à l'attractivité d'une commune ou d'une ville.

4.2 Dimension sociale

La création de places d'accueil subventionnées pour les enfants, comme toute mesure facilitant la conciliation entre vie privée et vie professionnelle, contribue à promouvoir l'égalité des chances et ce non seulement entre hommes et femmes, mais aussi entre situations socio-économiques difficiles et situations socio-économiques plus aisées.

Par ailleurs, les lieux d'accueil permettent aux enfants de rencontrer leurs pairs et de développer leurs compétences sociales, ainsi que de favoriser leur intégration.

4.3 Dimension environnementale

Avec ce projet, la Crèche Croquelune n'aura plus besoin de conduire matin et soir les enfants préscolaire du Centre à la Maison d'en Haut, ce qui permettra une économie d'énergie.

5. Conclusion

La prise en charge des enfants pendant la journée hors du milieu familial est devenue un enjeu public. Il est désormais reconnu que l'accueil de jour des enfants permet non seulement une meilleure conciliation entre la vie familiale et professionnelle des parents, mais que les structures d'accueil remplissent aussi une mission éducative et d'intégration visant à stimuler les capacités d'apprentissage de l'enfant, grâce à un encadrement de qualité.

Ces structures doivent être accessibles à tous, aux enfants de familles monoparentales, ou à faible revenu, ou aux groupes socio-économiques défavorisés. Dès lors, le prix de la prestation doit être abordable, et tenir compte des fratries.

C'est précisément le but visé par le réseau nyonnais d'accueil de jour des enfants et l'extension de cette crèche, ainsi que l'achat de 10 places proposées dans le présent préavis répondront aux critères d'accessibilité et de qualité décrits ci-dessus.

NYON · PRÉAVIS N° 264 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 264 concernant la création de 19 places préscolaires à la Crèche Croquelune (rue de la Gare 35bis), et la création de 10 places supplémentaires au sein de la crèche privée « Les petits Kangourous »,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à intégrer dans le réseau nyonnais d'accueil de jour des enfants les 19 places créées à la Crèche Croquelune, et à inscrire l'augmentation de la subvention de CHF 118'000.- pour les années 2018 à 2020, et de CHF 213'000.- pour les années 2021 et suivantes, sur le compte N° 760.3655.00 - *Subvention garderie centre « Croquelune »* ;
2. d'autoriser la Municipalité à signer une convention de subventionnement pour 10 places d'accueil de jour préscolaire avec l'association LPK educ sàrl, exploitant de la crèche « Les petits Kangourous », et à inscrire la subvention de CHF 62'000.- pour les années 2017 à 2019 et de CHF 112'000.- pour les années 2020 et suivantes, sur un nouveau compte N° 760 - *Structure d'accueil collectif*, à créer.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 avril 2016 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Daniel Rossellat



P.-François Umiglia

1^{ère} séance de la commission

Municipale déléguée	Madame Stéphanie Schmutz
Date	Lundi 2 mai 2016 à 20h00
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférence N° 1